

L'ANEA rejoint l'Association Eco Entretien

vendredi, 02 mars 2018

Désireuse d'inscrire la profession d'expert en automobile dans la transition écologique du parc roulant et remettre le métier au centre des préoccupations environnementales croissantes du secteur, l'ANEA vient de rejoindre l'Association Eco Entretien. La façon dont les experts s'inscriront dans la démarche reste à définir mais devrait être éclaircie au cours du Symposium ANEA du 30 mars prochain.



gauche à droite : Laurent Hecquet, directeur général d'AM&P, Jacques Riffart, président de l'Association Eco Entretien, et François Mondello, président de l'ANEA.

L'Eco entretien s'annonce comme l'un des [thèmes majeurs](#) de l'année 2018 dans le secteur de l'entretien-réparation. La plupart des grands acteurs de la filière s'y préparent –des organisations professionnelles aux groupements en passant naturellement par les équipementiers– et les réseaux de distribution et de réparation commencent d'ores et déjà à sensibiliser leurs adhérents, voire à les former et les labelliser. Mais pour l'expert en automobile, quelle place dans tout ça ?

[L'ANEA](#), principale fédération représentative de la profession d'expert en termes d'adhérents, avec

1 650 personnes physiques et 595 personnes morales fédérées par ses soins, est certaine que l'expert a un rôle à jouer dans la démarche d'Eco entretien. Raison pour laquelle le syndicat professionnel vient de rejoindre officiellement l'Association Eco Entretien (AEE), créée en septembre 2016 à l'initiative de la Feda, de la FNAA, du SPP et des acteurs de la filière automobile aval mobilisés.

L'ANEA, maillon d'une « chaîne de compétence »...

« L'objectif de l'association est de créer une chaîne de compétence pour assurer la maintenance du parc roulant dans le respect des objectifs environnementaux », souligne Jacques Riffart, président de l'AEE. Effectivement, l'association loi 1901 s'est dotée d'une gouvernance regroupant organisations professionnelles, groupements de distribution et enseignes d'entretien-réparation, d'un comité technique réunissant fabricants d'équipements, de matériel de contrôle et de produits de traitement, et d'un pool de prescripteurs (distributeurs, concessionnaires) pour encadrer les ateliers de maintenance labellisés et leur faire respecter le protocole.

Le label, contrôlé par Ecocert Environnement, est le gage de ce respect et d'une prestation d'Eco entretien réalisée dans les règles de l'art, avec le matériel homologué par l'UTAC –uniquement des analyseurs Bosch et AVL, pour l'instant– et les produits homologués par l'Ifsttar (dont ceux de Spherotech et bientôt d'autres conçus par sept fabricants et actuellement en cours d'homologation).

Plus de 2 millions de contre-visites potentielles

Selon les prévisions de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), face à la plus grande sévérité à partir de janvier 2019 du contrôle technique pour la mesure des émissions de polluants atmosphériques et des particules fines, plus de 2 millions de véhicules devraient être mis en contre-visite sur une année, contre un peu plus de 45 000 aujourd'hui. « Il s'agit d'une extrapolation sur la base de 10 700 tests réalisés durant huit mois par les 19 centres de contrôle technique ayant contribué à la phase test des nouveaux seuils d'émissions polluantes », précise Jacques Riffart.

Selon l'ANEA, au-delà du contrôle technique qui ne concerne que les véhicules de plus de 4 ans et face à la lutte généralisée contre les émissions polluantes, c'est une véritable prise de conscience qui va s'imposer aux conducteurs à la fois pour mieux maîtriser le bilan énergétique de leur moteur mais aussi savoir prévenir tout dysfonctionnement qui pourrait avoir des répercussions sur l'environnement ainsi que sur leur budget entretien. Et la fédération professionnelle est convaincue que l'expert peut faire valoir son rôle de tiers de confiance dans la démarche d'Eco entretien à laquelle l'automobiliste devra se confronter.

Mystère quant au champ d'action de l'expert...

« Nous sommes convaincus qu'il y a une place pour l'expert dans la démarche d'accompagnement de l'automobiliste, affirme François Mondello, président de l'ANEA. Quant au cadre de l'intervention de l'expert, il reste à définir ; peut-être s'inscrira-t-il dans le contexte de l'expertise collision, dans celui de la transaction d'un véhicule d'occasion, cela reste à voir... La force de l'expert tient aussi dans sa décorrélation totale des autres acteurs de l'après-vente sur le plan commercial et à sa position de tiers de confiance neutre. » Un avis partagé par Jacques Riffart, pour qui « les experts ont une place légitime aux côtés de l'AEE pour inciter les citoyens automobilistes à adopter un comportement éco

responsable ».

Selon Laurent Hecquet, directeur général d'AM&P, la filiale de l'ANEA dédiée à la mobilité et à la prospective, « *la première prescription de l'expert en termes de contrôle de la thermodynamique moteur est réalisée à l'occasion de l'éco-diag, lors d'une transaction VO* », ce qui semble effectivement offrir une marge de manœuvre aux experts de ce côté-là, qui pourraient ainsi encourager le vendeur à consulter un atelier d'entretien-réparation pour réaliser l'Eco entretien de son véhicule. Quoi qu'il arrive, les experts en automobile devront sans doute devoir monter en compétence dans le domaine de la thermodynamique moteur.

L'expert et l'assureur de nouveau liés par l'Eco entretien ?

Les experts pourraient ne pas être les derniers professionnels à faire leur entrée dans l'AEE, si l'on en croit Jacques Riffart. « *Parmi les structures et activités périphériques à la participation active dans l'Eco entretien pourraient également figurer les loueurs de véhicules ou même les assureurs* », estime-t-il. Car, selon Christophe Theuil, président d'AM&P, « *qui mieux que les assureurs ont une vision globale du parc roulant ?* », puisqu'ils l'assurent. Et celui-ci confirme que « *les assureurs sont très attentifs à ce sujet, ils ont déjà pris contact avec nous pour savoir où en étaient nos démarches vis-à-vis de l'Eco entretien* ».

Forcément intéressés, les assureurs, lorsque l'on sait que la loi « Hamon » de 2014 a ouvert une brèche pour les consommateurs concernant l'assurance auto, leur permettant de changer d'assureur dès le 1^{er} anniversaire de la signature de leur contrat et même au moment de la cession de leur véhicule. « *Les assureurs ont ainsi été obligés de repenser leurs liens avec leurs clients, en particulier dans le cadre du renouvellement de leurs véhicules*, affirme François Mondello. *Si nous avons, nous, experts, la capacité de détecter ces mouvements, nous pourrions contribuer à réguler le parc, son renouvellement et veiller au maintien du lien entre le client et son assureur.* »

Premiers éléments de réponse au Symposium ANEA

Mais la transaction ne serait pas la seule situation à laquelle les assureurs sont attentifs, à en croire le président de l'ANEA. « *De plus en plus d'assureurs proposent des garanties pannes mécanique et ils pourraient privilégier un bon Eco entretien du véhicule, prescrit au bon moment, qu'un remplacement coûteux des pièces endommagées*, souligne-t-il. *L'expert pourra peut-être intervenir pour conseiller le client, l'encourager dans la démarche d'Eco entretien et veiller ainsi au juste coût de l'entretien pour l'assureur.* »

Alors que l'Eco entretien pourrait permettre aux experts en automobile de prendre un peu de distance vis-à-vis des assureurs, de leurs orientations, et de renouer du lien avec l'automobiliste hors du cadre de tout mandat assurantiel et dans un véritable rôle de tiers de confiance, une telle vision comporte toutefois le risque d'étendre la fonction d'arbitre économique de l'expert au bénéfice de l'assureur. Pour l'instant, toutefois, aucun cadre précis n'a été fixé pour l'action de l'expert dans le cadre de l'Eco entretien, et de plus amples réponses et/ou pistes de réflexion devraient être dévoilées lors du 1^{er} Symposium ANEA, qui remplace le traditionnel congrès du syndicat et aura lieu à Paris le 30 mars prochain.

Un événement ouvert à tous les professionnels de l'après-vente auto, organisé par ANEA Mobilité &

Prospective (AM&P) et placé sous le thème de « *l'entretien des systèmes de dépollution moteur : comment la filière de l'après-vente automobile peut-elle accompagner la transition du parc roulant ?* » Plusieurs tables rondes seront organisées aux cours desquelles s'exprimeront des acteurs aussi divers et concernés que la DGEC, l'Association des Maires de France, l'AEE, Spheretech, SGS, Autodistribution, Bosch Car Service, Tenneco, et d'autres acteurs de premier plan.

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite